

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 5 octobre 2017, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Philippe TAUXE, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette troisième séance du Conseil communal de l'année 2017 qu'il ouvre en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Marco ANTUNES DIAS, Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS (2^{ème} appel), Dejan DOLENAC, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Sébastien LIETTA, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Serge MOREL, John MORIER, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, René PAVILLARD, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Yvan ZBINDEN

Excusés : Messieurs Nicolas BAUME, Joao CARDOSO, Théophile CUCHE, Blaise HEFTI, Frédéric MOREROD, Fabian PAVILLARD, Eric PELLAUD

Absents : Madame Eve WIDMER

Démissions : Messieurs Jean-Claude BONELLI et Pierre BOURQUIN.

Le premier appel fait constater la présence de 35 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2017

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

Monsieur le Président précise que la séance sera levée à la suite du contre-appel. Les conseillers et conseillères qui ont déjà participé à la première présentation du programme de législature 2016-2021 pourront, selon leur désir, assister à cette

nouvelle présentation ou retourner à leurs obligations. Le public sera prié de quitter la salle.

3. ASSERMENTATION(S)

Monsieur le Président a reçu deux lettres de démission dont il donne lecture.

Monsieur Jean-Claude BONELLI (LPT) :

Leysin, le 21 août 2017

*Cher Président,
Chers amis et collègues du Conseil communal,*

Par la présente, je dois malheureusement vous confirmer ma décision de démissionner du Conseil communal de Leysin pour des raisons de santé et me concentrer uniquement sur mon activité principale qu'est la gestion des deux hôtels Central Résidence et Alpine Classic.

De toutes ces années avec vous et notamment au sein de la Commission des finances, j'ai beaucoup appris et compris le fonctionnement de la Commune de Leysin. C'était un plaisir de partager ces moments avec vous ; même s'il est parfois très difficile de faire passer certains messages et développements. J'avoue ne pas avoir un caractère facile mais je suis persuadé que j'ai pu amener de nombreuses idées et une vista sur le développement touristique de Leysin et sa région.

Je vous souhaite une excellente continuation et vous remercie pour toutes ces années d'échanges.

Avec mes meilleures salutations.

Jean-Claude Bonelli

Monsieur le Président le remercie pour son engagement ainsi que pour les nombreuses responsabilités qu'il a su brillamment endosser durant toutes ces années au sein du conseil communal et lui souhaite bon rétablissement.

Monsieur Pierre BOURQUIN (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour des raisons de santé, je me vois dans l'obligation de vous faire part de ma démission en tant que membre du Conseil communal. Je forme tous mes vœux aux Autorités législatives et exécutives de la Commune pour la gestion des intérêts de Leysin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Pierre BOURQUIN

Monsieur Claude GAULIS (LPT) présente Monsieur Patrick DE SEPIBUS en remplacement de Monsieur BONELLI.

Monsieur DE SEPIBUS est bien connu de la plupart d'entre vous étant donné qu'il y a un peu plus d'une année, il occupait le siège de Président, fonction qu'il a fort bien remplie. Sérieux et plein de nuances, il est expérimenté en matière de gestion touristique puisqu'il a œuvré en tant que Directeur opérationnel des écoles hôtelières SHMS. Motivé et intéressé par la vie leysenoude, Monsieur DE SEPIBUS a donc parfaitement sa place parmi nous.

Monsieur le Président procède à l'assermentation de Monsieur DE SEPIBUS et le prie de se lever pour prêter serment. Ce dernier est félicité et invité à rejoindre les rangs du Conseil communal.

L'Entente Leysenoude présentera un candidat en remplacement de Monsieur BOURQUIN lors du prochain Conseil.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 6 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Philippe CHEVALLEY

Marie Louise VEITH

Dora FOSSATI

Simon MOTTIER

Papa de notre Conseiller Vincent MOTTIER

Margaret PELLET

Max TAUXE

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 10 nouveau-nés. Il s'agit de :

Sarunja PREMAKANTHAN

Freja BRADFORD

Pavle RADISAVLJEVIC

Gaëtan MIREUX

Noa FIEDLER

filles de notre Conseiller Brock FIEDLER

Kal MCGILL

Delilah SCHIBLI

Jade et Zoey BORGEAUD

Raphaël BARBOSA GOMES

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS - ÉLECTIONS

Le 24 septembre dernier, les électeurs ont été appelé à se présenter aux urnes pour se prononcer sur 3 objets fédéraux et les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire», retirée)	Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée	Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020
Electeurs inscrits	1'398	1'398	1'398
Blancs	7	13	12
Nuls	0	0	0
Valables	636	630	631
Bulletins rentrés	643 (45,99%)	643 (45,99%)	643 (45,99%)
OUI	582 (91,51%)	308 (48,89%)	287 (45,48%)
NON	54 (8,49%)	322 (51,11%)	344 (54,52%)

REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a participé à plusieurs événements :

- Le 1^{er} juillet, à l'inauguration de la buvette de Mayen
- Le 23 septembre, à l'Assemblée Générale de Tél Leysin - Col des Mosses – La Lécherette SA à l'Alpine Classic Hôtel.

POSTULATS, INTERPELLATIONS, MOTIONS

Monsieur le Président relève que les postulats, interpellations et motions qui ont été déposés et acceptés par le Conseil communal au cours des quatre dernières séances ont tous reçu une réponse de la Municipalité.

Il remercie votre Secrétaire pour son travail de recherche et la Municipalité pour le suivi des dossiers et la qualité des réponses fournies.

COURRIERS

Monsieur le Président a reçu un courrier de l'Association Soleysin, dont il donne lecture.

Leysin, le 3 octobre 2017

Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Notre génération vit une période charnière. La technologie change à grande vitesse, notre environnement aussi et la société doit s'adapter et trouver de nouvelles solutions pour subvenir aux besoins de toujours.

Certaines méthodes utilisées jusqu'à présent sont remises en question. Les nouvelles façons de faire ne nous rassurent pas encore complètement, puisque nous n'avons pas encore vu leurs mérites de nos propres yeux.

Néanmoins, nous devons nous projeter dans l'avenir et prendre des décisions qui détermineront les conditions de vie des générations futures. Dans cette situation, des informations provenant d'experts peuvent se révéler un outil précieux dans la prise de décisions.

Le Dr. François Vuille, Directeur de développement du Centre de l'Energie de l'EPF à Lausanne, viendra à Leysin le mardi 12 décembre 2017 à 20h à la Maison de Paroisse, afin de nous éclairer par une conférence sur les enjeux du développement durable dans une petite commune. Après la présentation du Dr. Vuille, une discussion est prévue, suivie d'un apéritif convivial.

Venez lui poser les questions qui vous préoccupent au sujet du développement de notre commune.

En espérant vous rencontrer nombreux lors de cette soirée, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

*Joan GALLMEIER
Présidente de l'Association Soleysin
Conseillère communale de Leysin*

Monsieur le Président remercie Madame GALLMEIER pour son engagement au sein de cette Association, qui fait plus sens que jamais. Toutefois il doute sur le fait que ce soit au Conseil communal, par l'intermédiaire de son Président, de donner lecture de ce type de communication. C'est envisageable, tant que cela reste occasionnel, mais il serait judicieux que l'énonciateur présente le sujet. Il ne s'agit nullement de créer le débat et chacun reste libre de décider lors des prochaines séances.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 02/2017 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur Serge PFISTER, Rapporteur, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2018 tel que la Municipalité le lui a soumis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 03/2017 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET D'AVANT-PROJETS EN VUE DE LA RÉGIONALISATION DE L'ÉPURATION DANS LA RÉGION D'AIGLE ET LA CONSTRUCTION D'UNE STEP RÉGIONALE À AIGLE

Monsieur Serge PFISTER, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Serge MOREL, Rapporteur de la Commission ad hoc donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder au COPIL, via la Municipalité, le crédit nécessaire de CHF 113'600 HT pour la réalisation des premières études nécessaires en vue de la régionalisation de l'épuration avec les communes partenaires,
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 113'600 HT, le moment venu, aux meilleures conditions,
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : le prélèvement du montant sur le compte de réserve « épuration des eaux », pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné. Le solde sera amorti selon disponibilité, mais au maximum sur 5 ans,
4. d'adopter le projet de régionalisation tel que présenté,
5. d'adopter la création d'une entité intercommunale juridiquement indépendante sous forme d'Association de communes/Société anonyme pour gérer le projet de STEP régionale.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. NOMINATION(S)

Commission des finances

Leysin Pour Tous propose Monsieur Patrick DE SEPIBUS en remplacement de Monsieur Jean-Claude BONELLI.

Comme l'article 12 du Règlement du Conseil communal l'autorise, l'élection peut se faire de manière tacite lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir.

Aucune autre proposition n'étant formulée, est élu tacitement Monsieur DE SEPIBUS.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité nous a transmis la réponse de Mobilis relative au postulat déposé lors de la séance du 30 mars 2017.

Monsieur Jean-Christophe ISENSCHMIED remercie la Municipalité d'avoir transmis cette correspondance aux membres du Conseil. Il demande quelle sera la prochaine étape ou s'il serait possible de faire quelque chose de plus, par exemple en contactant d'autres communes pour avoir plus d'influence.

Monsieur le Syndic rappelle que Mobilis est un titre de transport proposé par une corporation de transporteurs qui regroupe un grand nombre de sociétés de transports publics du Canton de Vaud. Ces dernières ont décidé du découpage des zones et de la tarification et il n'est pas envisageable de pouvoir modifier ces dispositions puisque cela impliquerait que l'on aurait l'obligation de tout changer. C'est en substance la réponse qui nous a été fournie par Mobilis.

C'est en effet, les régions comme les nôtres, hors des grands centres urbains qui sont préférentielles, en raison du peu de mode de transports existants.

A ce propos, il espère qu'à l'avenir, les transports publics se développent dans notre région.

Par ailleurs, nous avons déjà pris contact avec d'autres communes, qui ont communiqué leur mécontentement à Mobilis, sans plus de succès.

Il relève que même si la zone de la Roulaz est supprimée, les prix ne changeront pas. Nous ne sommes pas en mesure d'agir pour le moment, mais nous allons rester vigilants sur l'évolution de cette tarification.

Monsieur Mikael OSCARSSON demande si le prolongement de la ligne Aigle-Leysin (A-L) pourrait être l'opportunité d'une nouvelle négociation.

Monsieur le Syndic rappelle que le prolongement de la ligne A-L n'est pas pour demain et que bon nombres des personnes présentes ce soir auront terminé leur mandat avant que cela ne se réalise. Il ne peut donc pas répondre à cette question.

Monsieur Pascal BRUGGER demande où en est le projet de transport à l'intérieur du Village, nommé Cristal. Il souligne qu'un projet similaire a vu le jour et va être inauguré à la mi-décembre sur la Commune d'Echichens.

Monsieur le Syndic relève que le concept de la Mobilité est un point crucial de notre Commune et fait partie des sept projets du programme de législature 2016-2021. Même si le prolongement de l'AL devait ne pas se réaliser, nous sommes tenus de trouver une solution pour la mobilité dans notre village.

La Commission « Leysin Vision 2030 » mise sur pied par votre Conseil communal, étudie le rapport sur le développement en lien avec la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui oblige à dézoner des terrains à bâtir pour de l'habitat. Nous devons le faire intelligemment, de manière logique et que cela réponde à une certaine nécessité économique et sociale d'ici à l'horizon 2030.

Cette Commission s'est déjà réunie à deux reprises et le sujet de la mobilité a déjà été abordé. C'est un problème monumental et nous ne savons pas si nous serons en mesure de trouver une solution adaptée à tous les cas.

Le projet Cristal, concept de voitures électriques, n'est absolument pas abandonné. Nous sommes en tractation avec l'entreprise alsacienne Lohr Industrie, constructeur de ce type de véhicule, à qui nous avons déjà rendu visite à deux reprises en compagnie des Communes d'Ollon et d'Ormont-Dessus. En raison des particularités de notre Commune (forte déclivité et neige), nous souhaiterions, au préalable, faire des tests probablement l'hiver prochain.

Monsieur Richard CALDERINI :

PREAVIS NO 07/2015 – CREATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION DU TERRITOIRE (SIT)

La mise en place du SIT était prévue sur quatre ans. Ce projet se développe de manière réjouissante dans le plus strict respect aussi bien des échéances que des budgets fixés. A cet effet, une présentation a été mise sur pied à l'intention de la Commission de gestion lors de la visite des bâtiments, qui a pu prendre connaissance des outils informatiques mis à disposition des employés communaux. Le Conseil communal sera informé dès sa mise en service.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

AMELIORATIONS FONCIERES – ROUTE DE CRETZAZ (REMANIEMENTS)

Les services cantonaux nous octroient des subventions pour ce secteur à hauteur de 80%. Comme le veut la loi, nous avons transmis ce dossier le 25 août dernier auprès de la Direction générale de la mobilité et de routes (DGMR) pour examen. En parallèle,

notre mandataire, l'entreprise Tecnat SA, prépare le dossier de mise à l'enquête publique ainsi que le dossier pour les soumissions dans le respect des procédures concernant les Marchés publics. Si tout se déroule comme prévu, un préavis sera soumis lors de la séance du premier Conseil communal de 2018. En cas d'acceptation, les travaux pourraient débuter immédiatement en concertation avec les exploitants agricoles concernés.

CARPOSTAL – NOUVEL ARRÊT

La ligne du CarPostal est dotée d'un nouvel arrêt nommé « Centres sportifs ». Ce dernier sera officiel dès la mise en place du nouvel horaire le 17 décembre 2017. Toutefois, grâce à la flexibilité et à la bonne volonté de CarPostal Valais-Chablais, le site est déjà desservi quatre fois par jour pour les élèves du Collège Le Suchet.

Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire 2017, tous les élèves de l'ESOL bénéficient d'un abonnement Mobilis, qui leur permet d'utiliser toute l'année, vacances comprises, les transports publics entre Leysin, Les Diablerets, Les Mosses et La Forclaz.

Monsieur Jan SANDEN :

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE 2020 (JOJ 2020)

La préparation va bon train. Leysin accueillera trois disciplines freestyle, soit Half-pipe, Slopestyle et Big Air qui se dérouleront sur le site de Chaux-de-Mont. Après concertation avec les délégués de la FIS et Swiss-Ski, il a été décidé que le Half-pipe gardera le même emplacement avec une longueur portée de 120 à 150 mètres afin d'être conforme aux normes FIS. Le Slopestyle se déroulera sur le côté droit et le Big Air sur le côté gauche du Half-pipe. Des travaux d'aménagement de terrain seront nécessaires afin de proposer des obstacles de qualité. Ces derniers pourront, par la suite, être également utilisés par les néophytes.

L'ensemble des JOJ accueillera environ 1800 athlètes. Les trois disciplines qui auront lieu à Leysin représentent douze compétitions (snowboard/ski – hommes/femmes).

Afin de se préparer en vue de cet événement majeur, nous accueillerons cet hiver, deux compétitions de haute envergure, les "Audi Snowboard Series" et "Swiss Freeski Tour".

REGROUPEMENT DES CENTRES SPORTIFS

Nos centres sportifs nécessitent de nombreuses rénovations et un groupe de travail au sein de GSL SA a été créé afin d'étudier l'opportunité de regrouper les centres sportifs dans le but d'améliorer l'offre. Un premier rapport a été présenté en mars dernier proposant un centre ludique à la Place Large et sportif à Crettex-Jaquet. Divers paramètres nous ont obligés à revoir cette proposition et un deuxième rapport a été présenté à la Municipalité pour étude.

Par la suite, nous souhaiterions réunir la Commission du sport d'ici au mois de novembre prochain afin de travailler ensemble sur ce projet.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC souhaiterait connaître les coûts engagés par la collectivité pour les JOJ 2020.

Monsieur le Syndic précise qu'à ce stade du projet, les deniers publics n'ont pas été engagés. Toutefois, une mise à l'enquête publique sera déposée dans le cadre des travaux prévus sur la zone de Chaux-de-Mont et des subventions vont nous être allouées prochainement par le Canton, dans le cadre de l'organisation des JOJ 2020. Les coûts pour se faire se montent à environ 1 million de francs, dont une partie sera prise en charge par les JOJ 2020, via les fonds publics cantonaux habituels. Les ratios

et répartitions ne sont pas encore connus. Une partie sera réglée par TLML SA, ce qui semble normal puisque le but est de faire perdurer ce produit pour les prochaines années.

En revanche, nous participerons financièrement pour les ressources humaines, nécessaires pour mener à bien ce projet de manière professionnelle. En effet, chaque site doit disposer de son comité d'organisation local et il est inconcevable de n'octroyer aucun défraiement aux personnes qui vont œuvrer durant plus de 2 ans pour cet événement. Cette dépense est portée au budget 2018, dont vous prendrez connaissance prochainement.

Monsieur Daniel NIKLES :

MOTION UDC – DISSUADER LES USAGERS MOTORISES D'EMPRUNTER DES CHEMINS INTERDITS

Il était demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des ralentisseurs sur les chemins du Clos, de la Montagne, de l'Orchis, de Morex, des Fleurettes et de Quisisana. Il apparaît que le chemin des Fleurettes est privé et possède une servitude de passage à pieds et à chars privés datant de 1912. Il est donc impossible d'y réaliser des aménagements.

Des contrôles du respect de la signalisation, comptages et relevés de vitesse ont été effectués par le biais d'un radar. Ce dernier mesure et enregistre, non seulement la vitesse, mais compte également le nombre de passages. Ces relevés démontrent que seul le Chemin de Quisisana pose problème. En effet, une centaine de véhicules circulent en moyenne quotidiennement sur ce tronçon. Un certain nombre sont des ayant-droits qui se rendent soit au Kebab de Troie ou rejoignent leur domicile. A noter également que ces véhicules circulent à une vitesse inférieure à 30 km/h.

Pour répondre au souhait des motionnaires d'installer des obstacles, il existe plusieurs types de ralentisseurs :

- concaves – non autorisés
- démontables en caoutchouc - non homologués
- circulaires verticaux en goudron de 9 à 12 cm – problématiques au niveau des écoulements et du déneigement dans une rue à forte pente

Dès lors, nous avons étudié d'autres pistes telles que :

- pose de bacs à fleurs - gênant pour le passage des véhicules prioritaires (camions pompiers)
- création d'une impasse – problématique car nécessite une marche arrière en montée afin de sortir du parking inférieur de la poste

Après concertation avec l'inspecteur de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), il ressort qu'une modification de la signalétique serait la solution la plus pragmatique soit :

- pose d'un panneau "*sens interdit*" dans le sens de la montée après le Kebab de Troie
- pose d'un panneau "*circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs*" dans le sens de la descente ainsi qu'un second *sens unique*

Par ailleurs, l'accès au parking de la poste nécessite la plaque "*riverains autorisés*".

Cette signalisation beaucoup plus contraignante, serait de nature à dissuader plus facilement les usagers. Ce changement entraînera inévitablement un renforcement des contrôles.

Monsieur Christoph OTT remercie la Municipalité pour tous les efforts consentis pour la sécurité de nos enfants aux abords du collège Le Suchet. Il rappelle que Leysin est le village le plus jeune de Suisse, ceci dû essentiellement à la présence des écoles internationales. Il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'augmenter la sécurité sur les hauts du village en raison du très grand flux de jeunes, plus spécifiquement dans le triangle Gare de Versmont – Belvédère - Carrière des Chamois. Il souhaiterait que le nombre de passages et la vitesse soient mesurés, car malgré tous les efforts de prévention entrepris, chacun sait que ces jeunes sont distraits ou occupés sur leur téléphone portable et l'on doit faire ce que l'on peut pour les protéger. Il demande que des solutions soient explorées pour augmenter la sécurité dans cette zone.

9. INTERPELLATIONS

Aucune.

10. POSTULATS

Aucun.

11. MOTIONS

Monsieur le Président a reçu une motion et prie Monsieur Mikael OSCARSSON (Entente) de bien vouloir en donner lecture.

Leysin, le 15.06.2017

Motion pour la création d'un local discothèque à Leysin.

Selon l'article 71 alinéa b du règlement du Conseil communal de Leysin, le Groupe PLR dépose la motion suivante :

La Municipalité de Leysin doit tout mettre en œuvre afin qu'une discothèque soit ouverte pour la saison d'hiver 2018-2019.

Développement :

La même motion avait déjà été déposée lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2009, force est de constater qu'après 8 années il n'y a eu aucun résultat positif.

Nous comprenons parfaitement le problème qui est énoncé de toute part : « tout le monde veut la discothèque, mais personne ne la veut près de chez soi ». Il est malheureux de dire qu'avec cet argument, rien ne sera jamais fait et nous pensons qu'il est grand temps d'agir, même si une minorité sera mécontente.

Déjà évoqué dans le PV du 25.06.2009 :

« Beaucoup d'organiseurs de camps sportifs ou de séminaires nous communiquent que Leysin devient une station qui ne favorise pas la jeune clientèle. Ils organisent moins de camps d'entraînements et surtout les séminaires hésitent à venir à Leysin à cause du manque de distractions nocturnes.

Aussi, il est de notre devoir de changer rapidement cette image.

Beaucoup de jeunes de Leysin se déplacent dans les autres stations ou en plaine pour trouver la distraction souhaitée. Selon la gendarmerie, il y a une forte recrudescence d'accidents sur le retour, depuis l'arrêt de la disco « Club 94 ».

Nous sommes une station jeune avec beaucoup d'étudiants qui souhaitent une telle distraction.

Vu la récession économique, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des parts de marché et il faut agir rapidement.

En outre, nous rajoutons que M. le Syndic a évoqué à maintes fois le principe des 4 piliers de l'économie de Leysin, et force est de constater que le manque d'avoir une discothèque touche 2, voire 3 de ces piliers (tourisme, commerces et éventuellement aussi les écoles). Un élément qui touche 2 à 3 piliers de notre économie locale doit être vu comme un problème systématique et de grande importance.

Nous ne nous permettrons pas dans cette motion de dire à la Municipalité ce qu'elle doit faire, mais tenons à répéter que plusieurs endroits, chacun avec ses points positifs et négatifs ont été évoqués (Place des Feuilles - en remplacement du restaurant de la piscine - à côté de la gare du Feydey). Les stations et les villes dans nos alentours ont des discothèques en plein centre et semblent en vivre sans trop de problèmes, il n'y a pas de raison que cela ne puisse aussi être fait à Leysin. Les troubles de l'ordre du soir pourraient éventuellement être gérés par un vigil qui en plus de la gestion nocturne de la discothèque pourrait aussi s'occuper de la sécurité du village entier (rondes), d'autres communes l'ont fait.

L'assemblée relèvera certainement que la responsabilité de la création d'une discothèque relève de l'ordre privé et non communal. Mais après 8 années aucun privé ne semble s'être intéressé, ce qui nous mène à poser les 4 questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce que la Municipalité a mené une recherche active localement et hors de notre région durant ces 8 ans ?*
- Si oui, est-ce que Leysin n'est pas assez attractive pour attirer de nouveaux commerçants ?*
- Est-ce que la Municipalité a envisagé un lieu multi-usage (bowling la journée et discothèque la nuit par exemple) ?*
- Et si la réponse est positive à la deuxième question, alors pourquoi ne sommes-nous pas assez attractifs et que devons-nous faire pour le devenir ?*

La réponse à ces questions est importante car il est clair que cela doit être un privé qui doit gérer dite discothèque, cependant nous pensons que la Commune pourrait être l'instigatrice en créant les locaux, quitte à les mettre en gérance ou en location.

Avoir une discothèque dans notre station est d'une grande importance, cela fait déjà beaucoup trop longtemps que le sujet se discute sans résultat. Il est grand temps d'agir, les solutions existent et il faudra assumer qu'il y aura quelques mécontents.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir cette motion afin de maintenir un niveau économique raisonnable dans notre station.

Nous souhaitons que cette motion soit prise en considération immédiatement et qu'elle soit soumise à la Municipalité pour étude et rapport.

Le déposant : Mikael OSCARSSON

Co-signataires :

*Jean-Christophe ISENSCHMIED
Sébastien LIETTA
Théophile CUCHE
Jean-Luc FRIEDRICH
Blaise HEFTI
Marie-France BRIDE
Eve WIDMER*

*Kim OPPENHEIM
Françoise SCHÜLER
Eric BARROUD
René PAVILLARD
Fabian PAVILLARD
Violeta ARSIC-STANOJEVIC
Serge MOREL*

Monsieur Pascal BRUGGER, actif dans le domaine du tourisme, fait constater qu'en fin de journée notamment, ce n'est pas une discothèque qui manque à Leysin mais des animations. Une discothèque qui ouvre à 23h et ferme à 5h n'est pas rentable et personne ne va se risquer à investir. Les gens qui arrivent à 23h dans une discothèque ont déjà consommé et viennent pour terminer la soirée. C'est ce qu'il se passe dans les villages de montagne.

En revanche, des lieux existants tels que Le Saloon ou Le Leysarium pourraient être soutenus et ne nécessiteraient que peu d'investissements. Nous pourrions également aider certains commerçants afin de mettre sur pied des animations qui terminent à 2h00, comme c'est le cas aujourd'hui. Si le village est animé en certains endroits jusqu'à cette heure, nous pourrions éviter d'investir pour une discothèque qui serait aux $\frac{3}{4}$ vide.

Monsieur Mikael OSCARSSON admet le peu d'animations mais il n'est de loin pas le seul à penser qu'il manque une discothèque ou quelque chose de très spécifique. A ce propos, il a reçu deux appels de personnes intéressées par la gestion d'une discothèque. Il existe donc des meneurs de projet. Les solutions proposées concernant par exemple le Saloon, ont déjà été maintes fois discutées et il existe un problème réel et évident de nuisances pour le quartier. Il pense qu'une station de la taille de Leysin a besoin de quelque chose de plus, non seulement pour le tourisme mais également pour nos enfants, qui se déplacent aujourd'hui au MAD Club à Lausanne. Il est certain que certains parents ne souhaitent pas forcément que leurs enfants s'y rendent alors que nous pourrions disposer de quelque chose dans le village.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et soumet au vote la prise en considération de cette motion.

Cette dernière est acceptée à la majorité et renvoyée directement à la municipalité pour traitement.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Julien CLAPASSON, après discussion avec Monsieur le Syndic et quelques collègues, propose d'accueillir un membre de l'UDC au sein de la Commission "Leysin Vision 2030". En effet, au vu de la taille du dossier, il est important que tous les horizons politiques soient représentés. Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON s'est proposé au nom de l'UDC et la Commission a accepté, à l'unanimité, d'associer ce dernier à ses travaux et à participer aux premières séances.

La parole n'étant pas demandée, la proposition est soumise au vote est acceptée à la majorité.

Monsieur Vincent MOTTIER s'enquiert au sujet du bilan de production d'électricité du collège Le Suchet après une année de fonctionnement.

Monsieur le Syndic précise qu'un bilan ne peut être fait qu'après douze mois complets et qu'actuellement nous ne sommes pas encore en possession de toutes les données. Nous espérons une production de 220'000 kw et nous en sommes à 211'000 kw. Il y a lieu de mettre cette production en regard de la consommation du gaz et de l'électricité en période de production insuffisante. Nous prévoyons de communiquer à ce sujet lors du prochain Conseil.

Madame Joan GALLMEIER remercie votre Président d'avoir bien voulu donner lecture de la lettre relative à la conférence sur les enjeux du développement durable dans une petite commune. Elle souligne que la conférence traitera de la "transition énergétique suisse - enjeux pour une petite commune". Le but de cette conférence, donnée par un spécialiste impliqué et doté de grande capacité dans le domaine de la transition énergétique, est de nous fournir des outils afin que nous puissions prendre des décisions valables et nous demander également des informations précises sur notre Commune au niveau énergétique pour aborder ce sujet et spécifier ce que cela implique pour notre commune.

Elle vous invite cordialement à cette conférence, qui peut s'avérer un outil très utile pour nos décisions futures, le 12 décembre à 20h00 à la Maison de Paroisse.

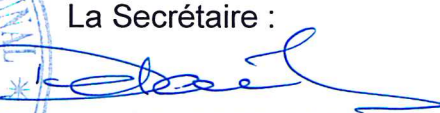
Monsieur le Syndic précise que la Municipalité a également reçu cette invitation et qu'il s'agit d'une occasion pour l'Exécutif de bénéficier d'éclaircissements de la part de spécialistes sur la problématique de l'énergie. Nous sommes confrontés à des choix, entre autres en ce qui concerne la mobilité et nous devons prendre les bonnes décisions pour les générations futures. C'est un sujet important et il estime que ce type de conférence mérite l'attention de la part de l'ensemble des Autorités communales. Il salue Soleysin pour cette initiative et précise qu'une délégation de la Municipalité sera présente.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 14 décembre prochain et demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 36 personnes,

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence, souhaite à toutes et tous un bel automne et laisse la parole à la Municipalité pour la présentation du programme de législature 2016-2021. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 21h25.

Leysin, le 5 octobre 2017

Pour le Conseil communal :

Le Président :	La Secrétaire :
	
Philippe TAUXE	Corinne DELACRETAZ

